

*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****[18 DECEMBRE 2023]****OBJET :****[FINANCES****DECISION
MODIFICATIVE N°3]****[2023-12-10]****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement et en section de fonctionnement pour le budget principal de la commune de Marck.

Cette décision modificative n° 3 de crédits s'équilibre à 23 012 € en section d'investissement et à 103 170 € en section de fonctionnement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Marck,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_10-DE



Vu les décisions modificatives n° 1 à 2 du budget principal de la commune de Marck,

Vu le rapport synthétique sur la décision modificative n° 3 transmis aux membres de la commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la commune de Marck telle que détaillée ci-dessous :

Recettes d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	13	1318	Subventions d'équipement rattachées aux actifs transférables - Autres	6 200
Réel	13	1328	Subventions d'équipement rattachées aux actifs non transférables - Autres	-6 200
Réel	13	1322	Subventions d'équipement rattachées aux actifs non transférables - Régions	4 200
Réel	13	13251	Subventions d'équipement rattachées aux actifs non transférables - GFP de rattachement	121 466
Réel	13	1326	Subventions d'équipement rattachées aux actifs non transférables - Autres établissements publics locaux	6 400
Réel	13	1341	Fonds affectés à l'équipement non amortissable - DETR	-16 528
Réel	13	1347	Fonds affectés à l'équipement non amortissable - DSIL	-63 078
Réel	4582	458259036	Opération sous mandat - Enfouissement des réseaux électriques Avenue de l'Aéroport et allée des Tilleuls	-7 773
Réel	4582	458269036	Opération sous mandat - Enfouissement des réseaux électriques rue Gaston Paris	-12 141
Réel	4582	458279041	Opération sous mandat - Enfouissement des réseaux électriques rue du Canal	-10 964
Total des recettes réelles d'investissement				21 582
Ordre	040	28031	Amortissement - Frais d'études	945
Ordre	040	280422	Amortissement - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	485
Total des recettes d'ordre d'investissement				1 430
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				23 012

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_10-DE



Dépenses d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	9002	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	6 200
Réel	9002	2111	Immobilisations corporelles - Terrains nus	38 100
Réel	9002	2188	Autres immobilisations corporelles	24 047
Réel	9002	2312	Agencements et aménagements de terrains	-45 335
Total des dépenses réelles d'investissement				23 012
Ordre	040	-	-	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				23 012

Recettes de fonctionnement				
Type	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
Réel	013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	21 500
Réel	74	7478	Participations - Autres organismes	63 750
Réel	74	7485	Dotation pour les titres sécurisés	2 920
Réel	75	752	Revenus des immeubles	15 000
Total des recettes réelles de fonctionnement				103 170
Ordre	042	-	-	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				103 170

Dépenses de fonctionnement				
Type	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
Réel	022	022	Dépenses imprévues	101 740
Total des dépenses réelles de fonctionnement				101 740
Ordre	042	6811	Dotations aux amortissements	1 430
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				1 430
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				103 170

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****[18 DECEMBRE 2023]****OBJET :****FINANCES****ADOPTION DU
REGLEMENT
BUDGETAIRE ET
FINANCIER (RBF)****[2023-12-11]****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2023-09-05 en date du 25 septembre 2023, la commune de Marck s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Cette instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Le RBF est valable pour la durée de la mandature et son adoption intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Dans le cadre du déploiement du référentiel M57, le RBF doit être adopté au plus tard avant le vote du premier budget primitif en M57.

La rédaction d'un RBF a pour premier objectif de rappeler au sein d'un

document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.
Le RBF doit obligatoirement préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférent, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels (hormis pour les AP et les AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en l'absence d'engagement constaté avant la fin de l'exercice)
- Les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives).

Ce RBF peut également décrire les règles que se fixe la commune en tenant compte de son logiciel de gestion financière :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et des recettes
- Les opérations spécifiques comme la clôture d'exercice et la gestion du patrimoine.

Ainsi, le RBF de la commune de Marck comporte 10 parties :

- I – Le processus budgétaire
- II – L'exécution budgétaire
- III – La gestion pluriannuelle
- IV – Les régies
- V – La commande publique
- VI – Les provisions
- VII – La gestion de la dette et de la trésorerie
- VIII – La gestion du patrimoine
- IX – Information aux élus
- X – Glossaire.

Les mises à jour du RBF feront l'objet d'une délibération.

Vu le rapport synthétique sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour le budget de la Commune de Marck transmis aux membres de la commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023



ID : 062-216205484-20231218-2023_12_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

FINANCES

DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
2024

AUTORISATION
PREALABLE

ARTICLE L1612-1 DU
CGCT

2023-12-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire expose que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, et afin de ne pas retarder l'exécution de certaines dépenses d'investissement indispensables, il est possible de faire application de l'article L1612-1 du CGCT qui précise « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Vu la délibération n° 2023-09-05 du 25 septembre 2023 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et modifiant le numéro de l'opération 9002 en 9102,

Vu le rapport synthétique sur cette demande d'autorisation préalable d'ouverture de crédits en section d'investissement 2024 avant le vote du budget 2024 transmis aux membres de la commission Achats et en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits suivants :

Opération 9102 – Opération d'équipements divers : 109 020 €		
Article	Libellé	Montant
2033	Frais d'insertion	3 000 €
2051	Concessions et droits similaires	1 500 €
21828	Autres matériels de transport	75 000 €
21831	Matériel informatique scolaire	1 500 €
21838	Autre matériel informatique	5 000 €
2185	Matériel de téléphonie	1 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	13 520 €
2313	Immobilisations en cours	8 000 €

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****FINANCES****SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2023****ASSOCIATIONS****2023-12-13****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut également apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_13-DE

S'LO

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Associations	Projets	Montant
Les Islandais Char à Voile	Championnats d'Europe de char à voile 2023 à DE PANNE	1 000 €
Ping-Pong Club Marck	Stage de Détection Régionale à AMIENS	300 €
ASSO Marck Judo	Championnat du Monde de Judo 2023 à ABU DHABI	1 000 €

Vu le rapport synthétique sur ces attributions de subventions exceptionnelles transmis aux membres de la commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle 2023 aux associations suivantes :

- Les Islandais Char à Voile : 1 000 €
- Ping-Pong Club Marck : 300 €
- Asso Marck Judo : 1 000 €

DIT que ces subventions exceptionnelles seront versées en fonction du coût réel des actions et sur présentation d'un bilan définitif desdites actions.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****FINANCES****OCTOBRE ROSE****SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LEGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

**2023-12-14**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs manifestations ont été organisées dans le cadre d'Octobre Rose; et notamment les initiatives portées par l'association « les soldats roses » en lien avec l'association « I love Cheer Dance ».

Madame le Maire rappelle également qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut aussi apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Lors des Foulées Marchoises, la commune a proposé de verser le montant des inscriptions à l'association « les soldats roses » et a par ailleurs incité ses agents à participer à la course en proposant de doubler le montant de leurs inscriptions pour la lutte contre le cancer du sein.

Ainsi, Madame le Maire propose d'attribuer la subvention suivante :

Association	Projet	Montant
Les soldats roses	Lutte contre le cancer du sein	1 128.50 €

-
- 1 076.50 € représentant le montant des inscriptions de l'ensemble des participants;
- 52 € représentant le doublement du montant des inscriptions des agents. |

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE | de verser une subvention exceptionnelle de 1 128.50 € à l'association « les soldats roses ».

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****FINANCES****AVANCES SUR LES
SUBVENTIONS
COMMUNALES DE
FONCTIONNEMENT
2024****CCAS de Marck et ses
budgets annexes****Associations, sociétés
locales et autres
organismes****2023-12-15****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Afin d'assurer la trésorerie nécessaire au CCAS de Marck et à ses budgets annexes, aux associations et sociétés locales ainsi qu'aux autres organismes, et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, madame le Maire propose de leur verser, sur les crédits 2024 et en fonction des besoins, des avances sur leur subvention 2024 qui leur sera accordée ultérieurement.

Les avances leur seront versées sur présentation d'une demande écrite justifiant leurs utilisations. Elles ne pourront être supérieures à 50 % de la subvention de 2023, sans préjuger du montant total 2024.

Vu le rapport synthétique sur le versement de ces avances de subvention 2024 au CCAS de Marck et à ses budgets annexes, aux associations et sociétés locales ainsi qu'aux autres organismes transmis aux membres de la commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, |

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

Sauf pour les associations dont les élus sont membres dirigeants ou Président d'Honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres d'une association et n'ont pas participé au vote :

L'OMS : Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Daniel LENGLIN, Evelyne FIOLET, Sandrine BRANLY, Christopher BRANCQUART, William BOUCHEL,

Le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK : Corinne NOEL, Laurence LOUCHEZ

Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Quentin WILLAUME, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Sophie BONNIEZ

Le Comité de Jumelage : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Annie DESORT, Evelyne FIOLET, William BOUCHEL, Céline BOUCHEL

Trans'en'danse : Evelyne FIOLET

L'AS MARCK Pétanque : Corinne NOEL

Amicale du Personnel : Corinne NOEL

Union DDEN : William BOUCHEL

GDON : Véronique DUMONT-DESEIGNE, Pierre-Henri DUMONT |

DIT que les avances des subventions 2024 pourront être accordées au CCAS de Marck et à ses budgets annexes, aux associations et aux sociétés locales ainsi qu'aux autres organismes suivants :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_15-DE



Fonction	Subvention	Voté 2022	Voté 2023	Avance 2024 Maxi
32	Ass Office Municipal Sports OMS	2 500,00	2 500,00	1 250,00
	FJEP FORT VERT	7 500,00	7 500,00	3 750,00
	FJEP FORT VERT CYCLOTOURISME (FJEPFVT)	500,00	300,00	150,00
	Ping-Pong Club Marck	4 500,00	4 250,00	2 125,00
	A.S Marck Football	71 000,00	71 000,00	35 500,00
	A.S Marck Athlétisme	17 000,00	16 800,00	8 400,00
	Ass Bc Marck (Basket Club)	11 000,00	11 000,00	5 500,00
	Ass BCM Loisir	600,00	400,00	200,00
	ASM Pétanque	5 500,00	5 500,00	2 750,00
	Tennis Club de Marck	6 000,00	6 000,00	3 000,00
	Asso Trans en danse	5 000,00	5 000,00	2 500,00
	Asso Aiki Goshin do Marckois	1 100,00	1 100,00	550,00
	Asso Marck Judo	5 500,00	5 300,00	2 650,00
	Les Islandais Char à Voile	2 250,00	2 000,00	1 000,00
	Twirling club de Marck	2 400,00	1 800,00	900,00
	I love cheerdance MARCK	1 500,00	1 500,00	750,00
	Twirl Danse Club de MARCK	1 000,00	1 000,00	500,00
	Danse de salon de Marck	0,00	300,00	150,00
	Les Navajos Country Dancers de Marck	400,00	400,00	200,00
	Sous-total	145 250,00	143 650,00	71 825,00
024	Association des Randonneurs de la Côte d'Opale	250,00	250,00	125,00
	Les Jardins d'Eole terre de vie et d'agrément de Marck	300,00	300,00	150,00
	Lourdes Amitiés	200,00	200,00	100,00
	As Marck Mini Radio Commandée	250,00	250,00	125,00
	U.N.C. A.F.N. section Marck	600,00	300,00	150,00
	FNACA	300,00	300,00	150,00
	Cany Club de Marck	500,00	300,00	150,00
	Assoc Marck Loisirs Canins	0,00	400,00	200,00
	Union Commerciale et Artisanale UCAM	3 500,00	3 500,00	1 750,00
	Poney Club de Marck	800,00	800,00	400,00
	Les bourgeoises d'antan	400,00	400,00	200,00
	Sous-total	7 100,00	7 000,00	3 500,00
4238	Ass les amis de l'âge d'or	2 500,00	2 500,00	1 250,00
	Sous-total	2 500,00	2 500,00	1 250,00
020	Amicale du Personnel Communal	53 500,00	53 500,00	26 750,00
	Sous-total	53 500,00	53 500,00	26 750,00
11	La prévention routière	100,00	100,00	50,00
	Sous-total	100,00	100,00	50,00
425	APF France Handicap	0,00	300,00	150,00
	Sous-total	0,00	300,00	150,00
424	Assoc d'Entraides Calaisais	5 000,00	5 000,00	2 500,00
	Les restaurants du cœur	1 000,00	1 000,00	500,00
	Sous-total	6 000,00	6 000,00	3 000,00
023	Comité des Fêtes et de la Culture de Marck	5 000,00	5 000,00	2 500,00
	Sous-total	5 000,00	5 000,00	2 500,00
30	Comité de Jumelage de Marck	3 000,00	3 000,00	1 500,00
	Sous-total	3 000,00	3 000,00	1 500,00
338	Centre Social et Culturel JY Cousteau	224 441,00	224 441,00	112 220,50
	Sous-total	224 441,00	224 441,00	112 220,50
313	Culture & Bibliothèque Marck	750,00	750,00	375,00
	Bibliothèque des patients de l'hôpital	150,00	150,00	75,00
	Sous-total	900,00	900,00	450,00
312	Passion Patrimoine Marckois	200,00	200,00	100,00
	Sous-total	200,00	200,00	100,00
201	Délégation départementale de l'Education Nationale Marck	220,00	220,00	110,00
	Sous-total	220,00	220,00	110,00
282	Asso.Sportive du collège Boris Vian	200,00	200,00	100,00
	Sous-total	200,00	200,00	100,00
13	GDON	500,00	500,00	250,00
	Sous-total	500,00	500,00	250,00
420	Budget CCAS	332 500,00	393 500,00	196 750,00
	Sous-total	332 500,00	393 500,00	196 750,00
4238	Budget Annexe au CCAS Foyer Personnes Agées	145 500,00	163 150,00	81 575,00
	Sous-total	145 500,00	163 150,00	81 575,00
4238	Budget Annexe au CCAS Résidences Logements pour Personnes Agées	24 000,00	41 500,00	20 750,00
	Sous-total	24 000,00	41 500,00	20 750,00
	TOTAL	950 911,00	1 045 661,00	522 830,50

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le **20 DEC. 2023**

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_15-DE

S²LOW

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

